

adopté

SÉNAT

le 19 décembre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966 - 1967

PROJET DE LOI

tendant à accélérer la mise en œuvre des travaux nécessaires à la construction de la première ligne expérimentale de véhicules guidés sur coussins d'air (aérotrains).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article premier.

Jusqu'au 31 décembre 1970, la procédure prévue à l'article 58 modifié de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité

Voir les numéros :**Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2215, 2248 et In-8° 631.****Sénat : 141 et 156 (1966-1967).**

publique, pourra être appliquée en vue de la prise de possession immédiate par l'Etat de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, dont l'utilisation est nécessaire à la construction de la première ligne expérimentale de véhicules guidés sur coussins d'air (aérotrains).

Art. 2.

Lorsque les opérations réalisées en application de l'article précédent intéressent des immeubles d'habitation à usage de résidence principale, la prise de possession est subordonnée au relogement préalable des occupants.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1966.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.